



PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
الجمعية البرلمانية للبحر الأبيض المتوسط

Première Commission permanente
sur la Coopération Politique et la Sécurité

Groupe de Travail spécial sur l'Énergie

Rapporteur : M. Mohammed M. Abou El-Enein (Egypt)

Résolution sur l'Énergie-Stratégie de sécurisation en Méditerranée [adoptée par consensus par l'Assemblée lors de la 3^{ème} Session Plénière, le 14 novembre 2008, Monaco]

Considérant:

- La déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995, établissant le partenariat euro-méditerranéen;
- La Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique et le protocole de Kyoto;
- La réunion de la commission sur les communications (COM (2003) 262) concernant le développement de la politique énergétique pour l'UE et ses partenaires;
- La réunion organisée à Monaco du 29 au 30 mars 2007 sous l'égide de l'observatoire méditerranéen de l'énergie sur l'énergie et le développement durable;
- Les décisions du forum euro-méditerranéen sur l'énergie qui s'est tenu en septembre 2007;
- a. Les pays méditerranéens sont caractérisés par trois disparités évidentes en termes de consommation d'énergie, de sources d'énergie et d'émissions de dioxyde de carbone.

- b. La consommation énergétique dans les pays méditerranéens a plus que doublé au cours de ces dernières décennies.
- c. La nécessité de se défaire du lourd fardeau financier imposé par le coût actuel du pétrole aux économies des pays méditerranéens.
- d. Le rôle de l'énergie et sa large contribution à une croissance économique durable, au développement socio-économique et à la compétitivité des économies exige une fourniture d'énergie variée, abordable, fiable et suffisante.
- e. Malgré l'avènement d'une nouvelle ère énergétique, le monde est de plus en plus préoccupé par la sécurité et la demande croissante en énergie et par la nécessité de parvenir à un équilibre entre développement, environnement, sécurité alimentaire et accès à une fourniture sûre d'énergie.
- f. La solution au problème de la sécurité énergétique et de sa distribution d'énergie doit être un objectif commun des politiques des pays de la méditerranée.
- g. L'existence d'une politique énergétique commune ne représente pas uniquement une nécessité pour une croissance économique et un bien être social mais également une opportunité de faire de la Méditerranée une zone de prospérité et d'unité.

Par conséquent, le Groupe d'Étude Spécial sur l'Énergie:

1. Souligne l'importance de soutenir les mesures visant à exploiter conjointement les richesses disponibles dans la région méditerranéenne, telles que le Sahara, lequel peut jouer un rôle important dans la production de sources d'énergies nouvelles et renouvelables et permettrait de maintenir un équilibre entre le besoin de produire lesdites énergies et le respect de la sécurité alimentaire.
2. Appelle au soutien des investisseurs dans ce domaine et au développement de programmes éducatifs. Cet objectif est réalisable par le biais de l'adoption de politiques et de lois et par un travail d'incitation aux fins d'encourager le secteur privé à investir dans les énergies renouvelables.
3. Fait référence aux profits pour tous liés à l'extension de l'intégration des marchés énergétiques dans la région méditerranéenne ainsi qu'à l'aboutissement des projets infrastructurelles nécessaires à la production d'énergie.
4. Appelle les pays méditerranéens et les pays industriels développés à appliquer le protocole de Kyoto, les encourage à construire des centrales d'énergies renouvelables respectueuses de l'environnement basées sur les énergies éolienne et solaire.

5. Encourage l'ensemble des pays de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée à atteindre un pourcentage élevé de production d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie, selon les capacités de chaque pays, et appelle les pays du nord de la Méditerranée à fournir une assistance technique aux pays partenaires en ce qui concerne l'énergie solaire, l'énergie éolienne, la biomasse, l'énergie géothermique et les autres types d'énergies renouvelables.
6. Reconnaît l'importance des initiatives européennes en matière d'aide financière destinées à faciliter l'accès à l'énergie par le biais de réseaux de distribution et de permettre de relier possiblement les réseaux de transport énergétiques à l'Europe en vue d'intégrer l'énergie renouvelable dans les marchés énergétiques européens.
7. Appelle à une politique étendue en matière de transfert des technologies concernant les énergies renouvelables, la performance énergétique et la formation professionnelle dans le domaine de l'énergie renouvelable au titre de politique stratégique pour les gouvernements des pays de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, et appelle également à l'extension des programmes d'échanges entre élèves et étudiants en la matière ainsi qu'à la pleine intégration de l'énergie renouvelable dans les plans d'action de la politique européenne de voisinage et tous les accords bilatéraux conclus entre l'UE et les pays partenaires du sud de la Méditerranée.
8. Indique que le succès d'une politique en matière d'énergie renouvelable exige l'élaboration d'une véritable politique de transfert des technologies et fait référence à l'importance d'aboutir à un traité méditerranéen destiné à organiser, mettre en œuvre, transférer et promouvoir les technologies dans le domaine des énergies renouvelables en Méditerranée, et encourage l'ensemble des pays de l'APM à se conformer aux législations relatives à l'énergie renouvelable.
9. Appelle à la prise en compte de l'opinion publique dans le cadre des politiques concernant les énergies renouvelables, laquelle ne devrait pas se limiter aux experts.
10. Rappelle l'importance d'harmoniser les règles et les normes, ainsi que les systèmes d'information et les statistiques utilisés dans le secteur de l'énergie dans les pays de la rive méridionale de la Méditerranée.
11. Insiste sur le développement de structures régionales, nationales et locales dans la région méditerranéenne (par exemple, le Centre régional d'excellence pour les énergies renouvelables et la performance énergétique au Caire).
12. Insiste sur la facilitation de la réalisation d'investissements dans les infrastructures énergétiques d'intérêt commun.

13. Souligne la nécessité de considérer le changement climatique dans les politiques nationales et d'élaborer des plans destinés à prévenir les risques prévus dans la région méditerranéenne, en particulier sur les îles et dans les zones agricoles sèches des deltas.
14. Si nous travaillons de concert, unissons nos efforts, partageons nos expériences et coordonnons nos politiques et marchés, la construction d'une stratégie méditerranéenne forte, efficace et durable sera dès lors envisageable.